

# E€OFISH

Enhancing equitable economic growth by promoting sustainable fisheries in the EA-SA-IO region



## CONCEPT NOTE

StarFISH | Dashboard

Registered Vessels: 1248 (All Vessels >)

High Risky Vessels: 65 (Show Vessels >)

Registered Licenses: 1892 (Show Licenses >)

Inspections And Sightings: 281 (More Details >)

Current Month infractions: 0 (Show Infractions >)

VESSEL STATISTICS >

LICENSE STATISTICS >

INSPECTION STATISTICS >

INFRACTION STATISTICS >

Latest activities [VIEW COMPLETE LIST](#)

ACTIVITY	DATE
Passage d'entrée/sortie #1 edited by Super Admin	2023-12-08 06:31
Caractéristique de l'unité de pêche #9981 created by Super Admin	2023-11-30 11:08
Caractéristique de l'unité de pêche #9980 created by Super Admin	2023-11-30 11:07
Caractéristique de l'unité de pêche #9979 created by Super Admin	2023-11-30 11:06
Inspection initial catch #1507 created by Super Admin	2023-11-27 11:17
Inspection location #547 created by Super Admin	2023-11-27 11:09
Inspection location #546 created by Super Admin	2023-11-27 10:56
Port inspection #547 created by Super Admin	2023-11-27 10:56
Port inspection #546 created by Super Admin	2023-11-27 09:27

## Standardized Real-time Fisheries Information Sharing Hub (StarFISH)

Promoted and Funded by



Implementing partners



INDIAN OCEAN COMMISSION



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. _ DÉFINITION :</b>	<b>3</b>
<b>2. _ BASE JURIDIQUE :</b>	<b>3</b>
<b>3. _ OBJECTIF :</b>	<b>3</b>
<b>4. _ POURQUOI STARFISH :</b>	<b>4</b>
<b>5. _ PORTÉE :</b>	<b>5</b>
5.1 Paramètres géographiques – Zone de coopération et au-delà	5
5.2 Navires de pêche concernés	5
5.3 Gestion des données partagées :	6
5.4 Sécurisation des données lors de la communication sur Internet et leur sauvegarde	6
5.5 Localisation du serveur régional	7
<b>6. _ DISPOSITION FINANCIÈRE :</b>	<b>7</b>
<b>7. _ FONCTIONNEMENT :</b>	<b>8</b>
7.1 Utilisateurs concernés :	8
7.2 Restriction d'accès :	8
7.3 Utilisateurs	
_____	8
7.4 Administrateurs	8
7.5 Confidentialité :	8
<b>8 RESPONSABILITÉ DES ÉTATS PARTICIPANTS :</b>	<b>9</b>

## 1. Définition :

StaRFISH : **Centre web** standardisé **de partage** d'informations **sur la pêche en temps réel** .

StaRFISH est un nom adopté par les membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) pour développer un logiciel d'échange d'informations sur une base Web sous l'égide du Plan Régional de Surveillance des Pêches (RFSP en anglais ou PRSP en français).

## 2. Base juridique :

- Déclaration ministérielle lors de la conférence de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, signée le 24 janvier 2007, au cours de laquelle les ministres ont signé leur engagement à promouvoir l'échange de données sur la pêche ;
- Arrangement administratif signé entre le secrétariat de la COI et les États participants au PRSP en 2007 et 2015 – qui sera remplacé en 2024 par un accord sur un arrangement administratif entre la COI et les États participants au PRSP pour la gestion et la mise en œuvre du PRSP.
- Protocole régional sur l'échange de données VMS signé en 2014, qui sera remplacé par *un accord de 2024 entre les États participants au PRSP de la COI pour l'établissement de mécanismes régionaux d'échange d'informations sur la pêche à des fins de suivi, de contrôle et de surveillance* ( SCS) et observation.
- Protocole d'accord 2024 pour la certification et la coordination des observateurs scientifiques des États côtiers au niveau sous-régional et l'échange d'informations et de données sur les observateurs.

## 3. Objectif :

Établir une base de données centralisée commune pour le PRSP-COI sous les auspices de la COI, dans le but de maintenir un registre approprié des activités

---

opérationnelles du PRSP et de partager des informations sur les pêcheries à des fins de SCS et d'améliorer la conformité aux mesures de conservation et de gestion (CMM) de la CTOI, y compris celle du Programme régional d'observateur

## 4. Pourquoi StarFISH :

Les États membres du PRSP-COI partagent déjà des informations pour une action opérationnelle conformément à l'arrangement administratif de 2014, par des moyens électroniques.

Le développement de StaRFISH vise à simplifier la gestion et le partage de ces données halieutiques aux niveaux national et régional. Ce faisant, identifier rapidement les anomalies et les incohérences qui peuvent être liées aux activités de pêche illégales, non-déclarées et non réglementées (INN). Cela se traduira également par une harmonisation des informations entre les États participants.

*Exemple :* Ces rapports d'entrée/sortie sont envoyés par les navires quelques heures avant l'entrée et la sortie indiquant leur point d'entrée ou de sortie prévu, ainsi que les captures à bord. Ces données sont envoyées sous différents formats et ne sont pas entièrement standardisées, nécessitant un traitement manuel des informations par le Centre de Surveillance des Pêches (CSP).

Avec StaRFISH, la région disposera d'une base de données d'entrée/sortie pour l'ensemble de la zone de coopération, facilement accessible et harmonisée et devra être associée et vérifiée aux rapports VMS.

Un lien sera créé entre le VMS régional du Système d'information Géo maritime (SIGMA) et la base de données Web StaRFISH .

Les **avantages sont :**

- Partage d'informations ;
- Enrichissement cumulatif de l'information ;
- Centraliser le système d'information ;
- Liste des infractions et des navires à haut risque ;
- Maintenance centralisée unique à moindre coût
- Déploiement rapide des informations

- Aucun problème de compatibilité (système de base Web)
- Un outil nécessaire à l'analyse des risques

La **seule contrainte** est d'avoir une connexion internet de bonne qualité.

## 5. Portée :

### 5.1 Paramètres géographiques – Zone de coopération et au-delà

Applicable à la ZEE qui apparaît dans les législations actuelles sur la pêche des États membres de la COI et du Kenya et de la Tanzanie, ainsi que la zone de pêche spécifiée dans les accords de pêche existants qui constituent la zone de coopération pour l'échange d'informations sur les activités de pêche.

Applicable également aux données obtenues au-delà de la zone de coopération auprès de partenaires régionaux et internationaux.

### 5.2 Navires de pêche concernés

- les activités de pêche impliquées dans le partage de données concernent des navires de pêche étrangers agréés dans au moins un des pays participants ;
- les navires locaux pêchant en dehors de la ZEE de leur État de pavillon,
- les navires de pêche sans licence qui pêchent en haute mer et font escale ou demandent un passage inoffensif dans la zone de coopération, et
- tout autre navire inspecté en mer qui n'entre pas dans la catégorie ci-dessus.
- Navires de pêche sans pavillon

Ne concerne pas les navires locaux dont les activités se déroulent uniquement dans la ZEE de leur État de pavillon.

## 5.3 Gestion des données partagées :

### Les données à partager :

- Rapports d'entrée/sortie de la ZEE
- Passage inoffensif dans la ZEE
- Rapport d'inspection en mer et au port
- Informations sur l'observation
- Registre des navires : n° d'immatriculation, contact ect ....
- Infractions
- Liste des navires sous licence
- Rapport de l'observateur (Accès uniquement dans leur ZEE)
- Registre de tous les acteurs de la pêche

### Architecture régionale potentielle

- Serveur informatique régional
- Poste de travail client pour se connecter au serveur
- Base de données : StaRFISH
- Connexions HTTPS

Toute autre donnée pouvant être convenue par les États participants

## 5.4 Sécurisation des données lors de la communication sur Internet et leur sauvegarde

L'accès aux données se fait via une connexion Internet sécurisée, disponible en permanence.

- Protocole HTTPS et partage de données ; ce protocole permet un emplacement permanent sécurisé entre un client et un serveur. Il offre une fiabilité relativement bonne, car il garantit l'identité du serveur qui prend en charge le cryptage des informations en transit. Une connexion HTTPS établie présente l'avantage d'être quasiment synchrone. La mise en place ferme d'un serveur HTTPS ne nécessite pas de matériel supplémentaire.

C'est une utilisation largement plus que suffisante pour échanger des données entre le CSP national et les liaisons HTTPS du serveur COI.

- Stockage des données sur serveur : la sécurité des données stockées sur le serveur basée sur la qualité/fiabilité du support de stockage et la qualité/fiabilité du contrôle d'accès à ce serveur.
- Accès au serveur : Pour l'accès, le nom d'utilisateur avec des mots de passe suffisamment longs apporte un haut niveau de sécurité.

## 5.5 Localisation du serveur régional

Le serveur est installé au siège de la Commission de l'Océan Indien, à Maurice, qui bénéficie des privilèges et immunités de protection prévus dans l'accord d'établissement du siège signé en 1989.

## 6. Disposition financière :

Il n'y aura aucun coût supplémentaire pour les États participants.

La COI prendra en charge les coûts, avec le soutien de programmes de coopération dans le domaine des pêches maritimes :

- Mettre à disposition une salle informatique climatisée, connectée aux réseaux électriques et internet fiable ;
- assurer la maintenance du serveur et de la salle ;
- assurer la maintenance du système informatique ;
- gérer la base de données et sa maintenance régulière ;
- prendre toutes les mesures locales de protection contre les intrusions et les restrictions sur les mesures de contrôle d'accès ; et
- les soutiens
  - o le développement du StarFISH Logiciel ;
  - o l'acquisition du serveur ;
  - o le coût de liaison vers HTTPS pour le partage sécurisé des données ; et
  - o **formation des administrateurs et des utilisateurs**

---

## 7. Fonctionnement :

### 7.1 Utilisateurs concernés :

- Le CSP national : Ce sont les membres habilités du personnel du CSP.
- Les responsables des programmes d'observateurs.

Le système s'appuie sur la gouvernance du PRSP : Cellule technique, Cellule de coordination régionale.

### 7.2 Restriction d'accès :

L'accès aux données partagées et leur utilisation sont strictement réservés aux personnes autorisées à connaître et à utiliser ces données, relevant des autorités nationales des États participants, en charge du SCS des pêcheries.

### 7.3 Utilisateurs

Les utilisateurs ont accès aux données de la pêche (registre des navires, licences, inspections, etc....) pour consulter ou saisir des données en fonction de leurs droits.

### 7.4 Administrateurs

Les administrateurs ont également accès aux données techniques et peuvent également utiliser le **module administratif** . Ces derniers permettent ;

- la gestion des utilisateurs et des groupes, modifier ;
- améliorer la liste des codes ;
- gérer les espèces de poissons; et
- gérer la liste des pays respectifs et autres éléments associés (ports, zones de pêche ect .. );

### 7.5 Confidentialité :

Les données partagées relatives sont confidentielles et ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la gestion des pêcheries SCS et de l'observation. A aucun moment les données ne seront accessibles au domaine public et commercial, c'est-à-dire qu'elles ne pourront en aucun cas être librement accessibles.

Tous les États participants doivent signer l'Accord de 2024 *entre les États participants au PRSP de la COI pour la création de mécanismes régionaux*

*d'échange d'informations sur la pêche à des fins de SCS et d'observation. L'accord comprend un certificat de confidentialité à signer par les utilisateurs et les administrateurs*

## **8 Responsabilité des États participants :**

Chaque État prend toutes les mesures techniques nécessaires pour protéger ces données contre toute divulgation ou accès non autorisés



**ECOFISH INTEGRATED PROGRAMME MANAGEMENT UNIT**

BLUE TOWER | 4<sup>th</sup> FLOOR | RUE DE L'INSTITUT | EBÈNE 72201 | MAURITIUS | TEL: +230 402 6100

[info@ecofish-programme.org](mailto:info@ecofish-programme.org)

[www.ecofish-programme.org](http://www.ecofish-programme.org)